

OUVERTURE DU SECRETARIAT

NOTE D'INFORMATION A L'ATTENTION DU PUBLIC



Conformément aux nouvelles directives gouvernementales (modification du décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire), le port du masque grand public est obligatoire dans les administrations depuis le lundi 20 juillet 2020.



Afin de garantir votre sécurité et celle des agents administratifs, merci de respecter ces quelques règles :

- Si les conditions le permettent, la porte de la mairie restera ouverte ;
- Le cas échéant, manifestez-vous à l'aide de la sonnette située à l'extérieur ;
- Rentrez dans le sas d'accueil **UNE PERSONNE A LA FOIS** ;
- Veuillez patienter à l'extérieur de la mairie en respectant les gestes barrières ;
- Une fois à l'intérieur, restez derrière l'écran de protection ;
- Si vous êtes amené à échanger quelque chose avec l'agent d'accueil :
 - Désinfectez-vous les mains grâce au gel hydroalcoolique mis à votre disposition dans l'entrée de la mairie ;
 - Utilisez le passe-document intégré à l'écran de protection ;
 - Vous êtes invité à utiliser votre matériel personnel (stylo) ;
 - Une table est également à votre disposition si vous souhaitez y déposer des documents. Cette dernière est désinfectée régulièrement.

Merci de votre compréhension,

Le maire, Nadine SPETZ